

BIODIVERSITÉ

Quelle stratégie pour la biodiversité et la trame verte et bleue ?



L'action de Cap Atlantique en faveur de la biodiversité est traduite à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et la Trame Verte et Bleue.

La stratégie du SCoT pour la biodiversité

S'il n'existe pas encore de stratégie propre à la biodiversité avec un programme d'actions dédié, l'action de Cap Atlantique vise avant tout la protection des espaces naturels d'intérêt communautaire, considérés comme « réservoirs de biodiversité » dans **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Cette action, conduite principalement dans le cadre de **Natura 2000**, est complétée par des actions visant la préservation de corridors écologiques reliant ces réservoirs :

- ▶ Restauration et création de mares,
- ▶ plantation de haies bocagères d'essences locales,
- ▶ préservation des boisements, ...



Ainsi, entre 2011 et 2021, près de **200** mares ont été restaurées par l'intercommunalité pour créer des conditions favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore variées et l'abreuvement de nombreux animaux, en premier lieu les vaches des éleveurs partenaires de chacune des opérations.

Par ces deux actions complémentaires, Cap Atlantique vise à préserver et gérer ce que l'on appelle "la trame verte et bleue".

La trame verte et bleue

Issue du Grenelle de l'Environnement en 2008, la trame verte et bleue vise à améliorer l'état des populations de faune et de flore en favorisant leurs déplacements, qu'ils soient quotidiens (zone d'alimentation et de repos) ou saisonniers (zone d'hivernage et de reproduction). Elle doit être déclinée à différentes échelles (du national à l'intra-communal) dans les différents documents d'urbanisme.

“ *En termes simples, cela ne sert à rien de préserver une zone d'hivernage pour une espèce si sa zone de reproduction ne l'est pas !* ”

Cette armature écologique, basée sur des réservoirs de biodiversité et des corridors les reliant, est définie au niveau régional par l'Etat et les régions : ce sont les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Au niveau de Cap Atlantique, le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) intègre les SRCE des Pays de la Loire et de Bretagne et définit des réservoirs et des trames à enjeu intercommunal.

Enfin, dans chacun des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les communes intègrent la trame verte et bleue du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et la complètent avec les enjeux communaux.

Outre ces aspects d'urbanisme, l'idée est bien de faire vivre la trame verte et bleue à travers différents programmes : Contrat Nature avec les régions, Charte Forestière de territoire, Schéma Bocager, ...

Contrat Nature "Améliorer et préserver la Trame Verte et Bleue"

Cap Atlantique a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » en 2019, reconnaissance nationale à l'initiative de l'Association des Régions de France et du Ministère de la Transition Ecologique.

Dans ce cadre, elle s'est engagée dans un **contrat nature avec la Région Pays de la Loire pour la période 2020-2022, intitulé « Améliorer et préserver les éléments de la Trame Verte et Bleue »**

Ce projet, bénéficiant d'un Comité de pilotage annuel dédié regroupants élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes, a validé les **grandes actions à mener durant trois ans** :

- ▶ Atlas de Biodiversité Communale à Assérac
- ▶ Intégration de la biodiversité dans tous les projets de Cap Atlantique et volonté d'élargir la démarche aux communes
- ▶ Amélioration de la connaissance et restauration de mares
- ▶ Contribution à la Trame Verte par plantation de haies
- ▶ Programme d'actions sur les affleurements rocheux du territoire (Maîtrise d'ouvrage CEN Pays de la Loire)
- ▶ Sensibiliser le grand public à la Trame Verte et Bleue (Maîtrise d'ouvrage CPIE Loire Océane)
- ▶ Améliorer la prise en compte de la biodiversité par les entreprises du territoire (Maîtrise d'ouvrage CPIE Loire-Atlantique Océane)

Après avoir effectué un diagnostic des mares d'Herbignac et Assérac, qui avaient jusqu'alors peu bénéficié de programme de restauration, Cap Atlantique envisage de restaurer 40 mares sur ces 2 communes de 2020 à 2022. Fin 2021, 37 mares ont déjà bénéficié de travaux de restauration.

Un autre exemple concret réside dans l'organisation d'**échanges techniques avec les services des communes du territoire sur la gestion adaptée des bords de voirie**. Ces échanges ont permis de partager les enjeux de sécurité et écologiques existant au bord des routes et chemins. Un protocole d'entretien, grandement inspiré de celui du Département de Loire-Atlantique, va dorénavant être appliqué par de nombreuses communes volontaires. Il permettra de préserver la reproduction de nombreuses espèces protégées (oiseaux, amphibiens, reptiles...) sur les centaines d'hectares que représentent les quelques mètres d'accotements sur le territoire.

Le budget global du contrat nature, toutes actions et maîtres d'ouvrage confondus, est de 282 120 euros pour 3 ans, financés à 57,65 % par la Région Pays de la Loire, principal financeur.

L'union Européenne participe via des fonds FEDER au financement des actions sur les mares (études et travaux) ainsi qu'à l'animation globale du projet à hauteur de 59 900 euros.



**CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**





**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de
Guérande - Atlantique**

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80